



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT 2023-252
RELATIF À L'UTILISATION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE**

Le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire tenue le 13 juin 2023 le Règlement numéro 2023-252 relatif à l'utilisation de certains sacs de plastique.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2023-252 au bureau de la municipalité, sis au 181, rue Principale, Saint-Ludger, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-LUDGER CE 14^e jour de juin 2023.

Bernard Roy
Directeur-général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Bernard Roy, en ma qualité de greffier de la municipalité de Saint-Ludger certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie au bureau municipal de Saint-Ludger et en le publiant sur le site internet de la Municipalité le même jour.

Bernard Roy
Directeur-général et greffier-trésorier